



# COMMUNAUTE DE COMMUNES CCA 800

## « Espace Levier – Val d’Usiers »

Arc-Sous-Montenot, Bians-Les-Usiers, Chapelle d’Huin, Evillers, Gevresin,  
Goux-Les-Usiers, Levier, Septfontaines, Sombacour,  
Villeneuve d’Amont et Villers-Sous-Chalamont

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE N°43 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 27 JUILLET 2020

Convocation en date du : 20 juillet 2020 à 20h00

Présidence : Monsieur Claude COURVOISIER

Lieu : Espace Carouge à Levier \_Communauté de Communes Altitude 800

Membres en exercice : 24

<b>Arc-sous-Montenot</b>	Patrick GRILLON	X
<b>Bians-les-Usiers</b>	Aurélien DORNIER	X
	Martial BICHET	X
<b>Chapelle d’Huin</b>	Béatrice PRITZY	X
	Cédric BRAGARD	X
<b>Évillers</b>	Jean-Philippe DESCOURVIERES	X
<b>Gevresin</b>	Louis BOURGEOIS	X
<b>Goux-les-Usiers</b>	Éric BOURGEOIS	X
	Claudine CATTET	X
	Nicolas ROYET	X
<b>Levier</b>	Marc SAULNIER	X
	Nathalie SIEVERT	X

<b>Levier</b>	Isabelle CUENOT	X
	François GARCIA	X
	Coralie GABRY	Proc à Marc Saulnier
	Frédéric DOLE	X
	Christophe MICHEL	X
	Léonie SCHNEITER	Proc à Frédéric DOLE
	Bernard JEANNIN	Absent
<b>Septfontaines</b>	Christian RATTE	Absent
<b>Sombacour</b>	Frédéric TOUBIN	X
	Ahmed KALLAL	X
<b>Villeneuve d’Amont</b>	Marie-Claire MONIN	X
<b>Villers-sous-Chalamont</b>	Claude COURVOISIER	X

*X = membre présent à la réunion*

## ORDRE DU JOUR :

### Installation du conseil communautaire

- 1/ Délégations d'attribution du conseil communautaire au Président,
- 2/ Désignation et composition des commissions intercommunales,
- 3/ Désignation et élections des membres de la commission d'appel d'offres,
- 4/ Désignation des délégués dans les organismes extérieurs,
- 5/ Présentation du projet Maison France Service sur la commune de Levier,
- 6/ Présentation du projet Maison de Santé sur la commune de Goux-les-Usiers.

### Informations diverses

Madame Isabelle CUENOT est désignée secrétaire de séance pour ce conseil.

Monsieur le Président, demande à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la signature d'une convention avec la Préfecture pour la télétransmission des marchés publics. Cette demande a été émise également par email dans la journée. A l'unanimité, la demande de Monsieur le Président est acceptée.

Point rajouter : 7/ Convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de Légalité

### 1- Délégations d'attribution du conseil communautaire au Président

Conformément au code général des collectivités territoriales (articles L 5211-1, L 5211-2, L 2122-22, L 2122-23) qui prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale peuvent déléguer certains pouvoirs à leur président.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide, à l'unanimité des membres présents, de donner délégation au Président, pour la durée du mandat :

1. de signer les contrats d'emprunts, pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le président reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme. Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement ;

2. de créer des régies d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services ;

3. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget, ainsi que toutes décisions concernant les avenants à ces marchés ;
4. de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
5. de passer les contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget ;
6. de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
7. de fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
8. d'accepter des indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance souscrits par la communauté de communes à hauteur de 10 000€ maxi ;
9. d'intenter au nom de la Communauté de communes les actions en justice ;
10. de défendre la Communauté de communes dans les actions intentées contre elle. Le conseil communautaire précise que lorsque la communauté de communes est attaquée, le Président, a toute l'attitude pour saisir l'avocat de sa convenance à hauteur de 5000 euros ;

A noter que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Monsieur Eric Bourgeois, propose que le montant soit précisé concernant le point 10. La somme de 5000 euros est rajoutée pour la saisie d'un avocat par le Président. Il considère également que la somme de 4 600 euros au point 6 est trop élevée. Aucune modification n'est faite pour ce point.

## **2– Désignation et composition des commissions intercommunales**

Le Président fait part à l'assemblée de la possibilité de former des commissions chargées d'étudier les dossiers et d'émettre un avis sur les questions qui leur sont soumises.

Chaque vice-Président, fait alors la présentation des commissions dont ils seront responsables.

L'exposé des vice-Présidents entendu et, compte tenu des compétences de la CCA 800, le conseil communautaire, décide, à l'unanimité, de créer les commissions suivantes :

### **- Gestion des Zones d'Activité Economique et relation avec les entreprises**

Vice-président : Marc SAULNIER

Membres : Frédéric DOLE, Christophe MICHEL, Martial BICHET.

### **- Gestion et suivi des écoles et extra-scolaire**

Vice-président : Marie-Claire MONNIN

Membres : Nicolas ROYET, Isabelle CUENOT, Coralie GABRY, Léonie SCHNEITER.

- **Développement durable et gestion touristique**

Vice-président : Eric BOURGEOIS

Membres : Cédric BRAGARD, Nathalie SIEVERT, Isabelle CUENOT, François GARCIA.

- **Gestion et suivi des Bâtiments - travaux**

Vice-président : François GARCIA

Membres : Béatrice PRITZY, Claudine CATTET, Frédéric DOLE, Christophe MICHEL, Ahmed KALLAL.

- **Environnement (Gestion des milieux aquatiques, eau, assainissement, SPANC)**

Vice-président : Eric BOURGEOIS

Membres : Patrick GRILLON, Jean-Philippe DESCOURVIERES, Louis BOURGEOIS, François GARCIA, Christophe MICHEL, Aurélien DORNIER, Frédéric TOUBIN, Marie-Claire MONNIN, Christian RATTE.

- **Aménagement du territoire (urbanisme, PLUi et accessibilité)**

Vice-président : Marc SAULNIER

Membres : Patrick GRILLON, Jean-Philippe DESCOURVIERES, Béatrice PRITZY, Louis BOURGEOIS, Eric BOURGEOIS, Aurélien DORNIER, Frédéric TOUBIN, Marie-Claire MONNIN, Christian RATTE.

- **P@C 25 dans le cadre du projet CAP 25**

Membres : Patrick GRILLON, Jean-Philippe DESCOURVIERES, Cédric BRAGARD, Louis BOURGEOIS, Claudine CATTET, Nathalie SIEVERT, Martial BICHET, Ahmed KALLAL, Marie-Claire MONNIN, Christian RATTE.

- **Communication**

Membres : Béatrice PRITZY, Nicolas ROYET, Marie-Claire MONNIN

*À noter que Claude Courvoisier est président de droit de toutes les commissions*

**3– Désignation et élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Le conseil communautaire,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la Commission d'appel d'offres (CAO) et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le président de l'EPCI, son président, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le conseil communautaire au scrutin de liste à bulletin secret.

Décide de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la CAO,

Décide de nommer comme assesseurs Messieurs Marc SAULNIER et François GARCIA.

Une seule liste est candidate. Elle se compose ainsi :

François GARCIA Titulaire  
Jean-Philippe DESCOURVIERES Titulaire  
Marie-Claire MONNIN Titulaire  
Patrick GRILLON Titulaire  
Isabelle CUENOT Titulaire  
Christophe MICHEL Suppléant  
Marc SAULNIER Suppléant  
Ahmed KALLAL Suppléant  
Eric BOURGEOIS Suppléant  
Nathalie SIEVERT Suppléant

Résultats :

Nombre de bulletins : 22

À déduire les bulletins nuls : 0

À déduire les bulletins blancs : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 22

Sont élus membres titulaires :

- François GARCIA
- Jean-Philippe DESCOURVIERES
- Marie-Claire MONNIN
- Patrick GRILLON
- Isabelle CUENOT

Sont élus membres suppléants :

- Christophe MICHEL
- Marc SAULNIER
- Ahmed KALLAL
- Eric BOURGEOIS
- Nathalie SIEVERT

#### **4- Désignation des délégués dans les organismes extérieurs**

Le Président fait part à l'assemblée de la nécessité de procéder à l'élection des délégués devant représenter la communauté de communes dans les multiples syndicats. Il fait l'explication de chaque syndicat et du nombre approximatif de réunion par an.

L'exposé du Président entendu, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, élit les délégués comme suit :

<b>ORGANISMES EXTERIEURS</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Mission Locale	Marie-Claire MONNIN	Nicolas ROYET
SMCOM	Aurélien DORNIER Ahmed KALLAL	Louis BOURGEOIS Martial BICHET

	Nicolas ROYET Claude COURVOISIER Marc SAULNIER Cédric BRAGARD Nathalie SIEVERT	Béatrice PRITZY Frédéric DOLE Léonie SCHNEITER Eric BOURGEOIS Isabelle CUENOT
CNAS	François GARCIA	
Musicarts	Marie-Claire MONNIN Claude COURVOISIER Ahmed KALLAL	
Ambroisie	Claude COURVOISIER	
SMIX Très Haut Débit	Marc SAULNIER	Claude COURVOISIER
EPF	François GARCIA	Aurélien DORNIER
Office de tourisme de destination	Eric BOURGEOIS	Nicolas ROYET
EPAGE HDHL	Aurélien DORNIER	Eric BOURGEOIS
SYDED	Claude COURVOISIER	François GARCIA
Commission consultative SYDED	Frédéric TOUBIN	
Pays du Haut-Doubs	Claude COURVOISIER Marc SAULNIER Frédéric TOUBIN François GARCIA Louis BOURGEOIS	Béatrice PRITZY Marie-Claire MONNIN Eric BOURGEOIS Frédéric DOLE Jean-Philippe DESCOURVIERES
Abattoir	Claudine CATTET Aurélien DORNIER	Claude COURVOISIER Cédric BRAGARD
CHI de Haute-Comté	Frédéric TOUBIN	Marc SAULNIER

## **5– Présentation du projet Maison France Service sur la commune de Levier**

Monsieur Marc Saulnier présente le projet de la Maison France Service sur la commune de Levier. L'idée est d'apporter des services publics aux habitants de la communauté de communes. Ce projet permet de consolider également, les services en place, notamment avec la fermeture de la trésorerie annoncée pour la fin 2022. La Poste, partenaire principal, serait engagée, quant à elle, pour 18 ans et mettrait à disposition des autres services le matériel informatique ainsi que le mobilier. D'autres professionnels pourraient utiliser cette maison afin de proposer aux citoyens de la CCA une offre en service plus élargie.

Deux employés administratifs devront être embauchés, par la communauté de communes, à hauteur de 24h afin de respecter le cahier des charges du label « Maison France Service ». Le service CNI / Passeport de la commune de Levier pourrait aussi être transféré dans cet endroit. Monsieur Saulnier fait d'ailleurs part des chiffres concernant sa fréquentation : Pour les cartes d'identité 50% des personnes accueillies sont domiciliées hors de la CCA, 25% sont de Levier et 25% sur le territoire de la CCA. Pour les passeports les chiffres sont répartis ainsi 66% pour l'extérieur, 17% pour la CCA, 15% pour Levier.

La commune de Levier perçoit une dotation de l'état de 8000 euros pour ce service rendu afin de participer aux frais de personnel. Cette somme serait transférée à la Maison France Service par le biais de la subvention de l'Etat s'élevant à 30 000 euros.

Monsieur Frédéric Toubin, fait part de sa proposition reçu par la Poste pour créer un service similaire sur la commune de Sombacour. Il prendra rendez-vous avec eux afin de discuter du projet prévu à Levier et de savoir si La Poste participerait financièrement sur les deux secteurs.

Monsieur Marc Saulnier précise qu'il est possible de créer une Maison France Service partenaire. Cela serait une « annexe » à celle de Levier.

Monsieur le Président propose donc à l'assemblée de décider si ce projet doit rester communal ou communautaire. A l'unanimité, le conseil communautaire valide le projet à l'échelle communautaire et accepte que le Président engage les démarches pour changer les statuts de la communauté de communes.

## 6- Présentation du projet Maison de Santé sur la commune de Goux-les-Usiers

Monsieur Eric BOURGEOIS expose au conseil communautaire le projet de maison médicale sur la commune de Goux-les-Usiers. Il rappelle l'historique du dossier et notamment l'engouement des professionnels de s'installer sur le territoire du Val d'Usiers. Monsieur BOURGEOIS indique que tous les documents en sa possession ont été envoyés à l'ensemble des conseillers que ce soit au niveau des plans mais aussi du chiffrage.

Un permis de construire a été déposé et accordé par la DDT, le projet est donc prêt à être lancé.

Aujourd'hui et vu le contexte actuel présent sur les territoires ruraux, il est impératif de faire pérenniser les activités libérales en place.

Monsieur Marc SAULNIER attire l'attention quant aux montants des loyers de cette future maison médicale. En effet, il ne faut pas un trop grand écart de prix entre les deux maisons de la communauté de communes. Il pense que l'esprit communautaire doit être pratiqué sur les loyers.

Monsieur Eric BOURGEOIS, indique que les deux projets ne partent pas sur les mêmes bases. En effet, la maison médicale de Levier porte sur un achat puis une démolition pour finir avec une reconstruction alors que celle prévue à Goux-les-Usiers porte uniquement sur une réhabilitation. De plus il indique que les dossiers déposés au titre des maisons de santé sont mieux financés maintenant qu'auparavant et que les taux d'emprunt sont plus avantageux. Cette différence engendre donc un projet financier plus équilibré que celui de Levier.

Monsieur le Président propose donc à l'assemblée de décider si ce projet doit rester communal ou communautaire. A l'unanimité, le conseil communautaire valide le projet à l'échelle communautaire et accepte que le Président engage les démarches pour changer les statuts de la communauté de communes.

## Informations et questions diverses

- Commission Intercommunale de Impôts Directes (CIID) : La communauté de communes doit proposer une liste de 20 commissaires titulaires et de 20 commissaires suppléants à la DGIP. Pour cela, Monsieur le Président demande à chaque commune de proposer 4 personnes afin que nous puissions établir la liste.

Le prochain conseil communautaire se tiendra le 7 septembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le Président,

Claude COURVOISIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES

CCA 800

"Espace Levier - Val d'Usiers"

BP 21 - 25270 LEVIER

